

statuant l'encouragement de notre industrie principale, l'agriculture.

Resultat du Systeme actuel.

Les progrès réalisés font certainement le plus bel éloge du caractère persévérant et de l'esprit d'entreprise de nos colons, car presque toujours, les terres n'ont été mises en valeur qu'au prix de privations sans nombre. Presque toujours, les secours ne sont venus que lorsque le colon avait déjà pris les devants, et lorsque les chemins de colonisation se sont ouverts, déjà, les terres qu'ils traversaient étaient habitées. Aujourd'hui, à l'aide des fonds votés par le gouvernement, il n'en est plus ainsi généralement, bien que le cas se présente encore trop souvent où le colon est obligé de transporter à pied et par d'étroits sentiers, les vivres nécessaires pendant les travaux de défrichement.

Le gouvernement est justifiable jusqu'à un certain point, d'économiser les fonds, lorsqu'il n'a pas de garanties bien certaines de leur bon emploi, et on ne peut le nier avec le système actuel, le gouvernement a bien peu de contrôle sur l'emploi des fonds votés pour l'ouverture de ces chemins de colonisation, et dans bien des circonstances le travail a été mal conduit forcément, sans épargne et sans intelligence. L'ouvrage se donne trop souvent par faveur et sert au représentant du comté de monnaie électroale. De plus, si un comté a le tort de différer de l'opinion des chefs du gouvernement sur certaines questions, alors la colonisation dans ce comté, trop indépendant du pouvoir, peut compter sur un refus certain de tout moyen de progrès. Voilà l'état actuel des choses, et il est impossible de le nier, tout d'raisonnable qu'il paraisse.

Resultat du Systeme propose.

Lorsqu'il s'agit d'intérêts aussi importants que ceux de la colonisation dont dépendent notre développement comme nation et notre richesse comme individus, il semble qu'il ne devrait plus y avoir place pour les coteries de la politique et qu'il ne devrait y avoir qu'une seule voix pour porter l'encouragement là où le veulent les besoins locaux, sans égard pour l'opinion des masses. Or, il n'y a qu'un corps indépendant qui puisse se charger de cette tâche difficile. Le comité de colonisation de 1860 l'a parfaitement compris, et il n'a pas hésité à suggérer comme moyen essentiel, la création d'une Chambre de Colonisation, absolument comme la Chambre d'Agriculture ou la Chambre des Arts et Manufactures. Ces chambres composées d'hommes élus par

les différentes régions de la province, représentent les intérêts de leur localité sans passion, mais aussi sans faiblesse. Il n'y a pas ici l'aiguillon si puissant de l'ambition des places ou de la faveur d'un chef de parti, il n'y a que la noble ambition d'un service à rendre à la cause publique et de l'emploi le plus judicieux des fonds votés pour l'encouragement de l'industrie nationale. Voilà le tribunal où doivent se plaider les vrais intérêts du pays et non pas dans le cabinet d'un procureur-général, naturellement jaloux de conserver sa popularité et devant nécessairement vendre ses faveurs au seul prix des votes qui le soutiendront. Ce système qui ne profite qu'aux consciences faciles n'amènera que bien difficilement les progrès de la colonisation.

Mais on objectera à la création de nouveaux rouages dans le système d'administration, et le chapitre des dépenses viendra ensuite comme dernier argument irrésistible. Nous maintenons que la création de cette Chambre de Colonisation peut ne pas coûter au-delà d'un trait de plume, ajoutant au titre de *Chambre d'Agriculture*: et de Colonisation. Rien de plus simple, l'analogie existante entre les intérêts de l'une et de l'autre est sensible pour tous et les hommes capables de veiller aux intérêts de notre agriculture, veilleront avec une égale sollicitude et avec un égal succès sur les intérêts de la colonisation. Quelques additions dans le personnel de la Chambre seraient seules nécessaires. Au reste, déjà la ramification dans les diverses parties de la province, est toute faite au moyen des agents de colonisation répandus partout où leur présence est utile. C'est donc avec l'espoir que cette suggestion, partie du comité de colonisation de la session de 1860, sera acceptée par le public, que nous la répétons. Pour nous, nous voyons là le moyen le plus pratique de réaliser les projets que nourrissent tous les amis de notre pays au sujet de la question si importante de la Colonisation.

TERRES MINÉRALES.



ELEMENS contenant la vente des terres minérales approuvés par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

1. Les locations ne seront pas plus que de quatre cents acres.
2. Les dimensions des locations dans les territoires non arpentés seront de quarante chaînes de front sur cent chaînes de profondeur, et bornées par des lignes